

Commune de

## AUTORISATION DE REJET D'EAUX TRAITEES D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Demande en date du : ..... / ..... / .....

Nom et Prénom du propriétaire : .....

Adresse : .....

.....

.....

▪ L'habitation est-elle desservie par un réseau d'eaux pluviales ?  OUI  NON

Exutoire des eaux pluviales (cours d'eau, fossé ...) : .....

▪ L'habitation est-elle desservie par un fossé communal ?  OUI  NON

Exutoire du fossé : .....

Vu l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions applicables aux systèmes d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2kg/j de DBO<sub>5</sub>, notamment l'article 12 qui dispose que « **dans le cas où le sol en place sous-jacent ou juxtaposé au traitement ne respecte pas les critères définis à l'article 11 (une perméabilité du sol comprise entre 10 et 500 mm/h), les eaux usées traitées sont drainées et rejetées vers le milieu hydraulique superficiel après autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur** ». Cet arrêté fixe également les normes de rejets à : **30mg/l pour les MES et 35 mg/l pour la DBO<sub>5</sub>**.

Le projet déposé par M ..... répondant aux critères évoqués ci-dessus, M ou Mme le Maire autorise le rejet, dans le fossé ou le cours d'eau .....des eaux domestiques préalablement traitées issus de la filière d'assainissement.

Fait en Mairie de ..... , le

Le Maire

*Les documents suivants sont à joindre avec cette autorisation :*

*- Un plan de masse*

*- Un plan de situation*

*- Une fiche résumée du dispositif d'assainissement non collectif*